

# CONDITIONS GENERALES APPQUAL

*Dernière version en date du 11 DECEMBRE 2019*

Les présentes sont conclues entre :

- La société VIOT CONSULTING, SARL, société de droit français, domiciliée 611 chemin des Debost 01140 Garnerans, inscrite au RCS BOURG EN BRESSE 529 265 860 – N° de gestion 2010 B 1512, représentée par M. VIOT, ci-dessous nommée **VIOT CONSULTING**,

- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant utiliser le logiciel web AppQual fourni par la société VIOT CONSULTING, ci-après nommée **le Client**.

## DEFINITIONS :

**Assistance technique** : *Service chargé de conseiller le Client lors de l'installation et de l'utilisation de son Service par la fourniture de conseils techniques ou le cas échéant de la documentation adéquate.*

**Client** : *Personne physique ou morale, pour laquelle une base AppQual a été créée et y compris à titre gratuit.*

**Compte Client** : *adresses internet et bases de données spécifiques au client.*

**Données** : *Informations appartenant au Client et pouvant être stockées par l'intermédiaire d'AppQual.*

**Fichiers** : *fichiers informatiques appartenant au Client et pouvant être stockés et accessibles par l'intermédiaire d'AppQual.*

**Utilisateur** : *personnel du client identifié dans la base comme ayant le droit d'utiliser AppQual et de modifier les données et les fichiers.*

**Identifiants**: *login et mot de passe de l'utilisateur permettant à l'utilisateur d'accéder à la base AppQual du client et la création et la modification des données, l'ajout ou la suppression des fichiers.*

**Service** : *Désigne le service fourni par VIOT CONSULTING conformément au contrat souscrit par le Client à titre onéreux ou gratuit.*

**Site VIOT CONSULTING** : *Site web de la société VIOT CONSULTING accessible depuis le réseau internet à l'adresse <http://www.viotconsulting.fr> à partir de l'accès internet du Client.*

## ARTICLE 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de VIOT CONSULTING toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au service APPQUAL en connaissance de cause.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le Client s'engage auprès de VIOT CONSULTING pour l'utilisation d'AppQual.

Les présentes conditions générales de service complétées le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par VIOT CONSULTING sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client d'AppQual.

Le Service proposé par VIOT CONSULTING à titre gratuit est également régi par les présentes conditions générales de service.

## **ARTICLE 2 : DESCRIPTION D'APPQUAL**

APPQUAL est un service dématérialisé accessible via le réseau internet à partir de divers équipements et par l'intermédiaire duquel le Client peut gérer les différents événements de son système qualité.

Le Client détermine l'offre qui correspond à ses besoins en nombre d'utilisateurs et mode et volume de stockage des fichiers.

Le Service requiert l'initialisation préalable des bases de données pour pouvoir disposer de l'ensemble des fonctionnalités développées par VIOT CONSULTING.

La création du compte du Client est effectuée par VIOT Consulting.

A compter de la création du compte du Client, le Service est activé.

Pour toute souscription d'une version payante du Service, le service sera activé à compter de la validation de son paiement par VIOT CONSULTING.

Dans le cadre de l'utilisation du Service, le transfert, la consultation, la suppression de données se fait par le Client directement depuis l'application web.

## **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE VIOT CONSULTING**

VIOT CONSULTING s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. VIOT CONSULTING ne répond que d'une obligation de moyen.

## **ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DE VIOT CONSULTING**

La responsabilité de VIOT CONSULTING ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à VIOT CONSULTING au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de VIOT CONSULTING ("Cas de Force Majeure"), alors VIOT CONSULTING, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi

affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

Soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- mauvaise utilisation du Service par le Client ou par les utilisateurs auxquels il a permis l'accès à ses données, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite des identifiants remis ou créés par le Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel VIOT CONSULTING n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers titulaires de droits,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.
- non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

Les réparations dues par VIOT CONSULTING en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de VIOT CONSULTING, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à VIOT CONSULTING pour la période considérée ou facturées au Client par VIOT CONSULTING ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de VIOT CONSULTING a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes. Dans le cadre d'une offre gratuite, ce montant sera automatiquement limité à cinq (05) euros TTC. Toute action en responsabilité menée par le Client à l'encontre de VIOT CONSULTING devra impérativement être introduite dans un délai maximum de 12 mois à compter du fait générateur du dommage. Au-delà, aucune action ne pourra être introduite à l'encontre de VIOT CONSULTING.

Si VIOT CONSULTING est amené dans le cadre du Service à prendre toute mesure de protection requise pour la gestion de son infrastructure, il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données ou de celles des utilisateurs autorisés à accéder à ses données en cas de perte, d'altération ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes. De même, l'ensemble des coûts pouvant intervenir pour la récupération de données demeure à la charge exclusive du Client. La responsabilité de VIOT CONSULTING ne pourra en aucun cas être recherchée du fait

de la perte ou de la détérioration de Données du Client ou des utilisateurs ayant accès à ses bases. VIOT CONSULTING n'assume de même aucune responsabilité quant à la diffusion des données stockées par le Client ou ses utilisateurs autorisés.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera de l'obligation de payer tous les montants dus à VIOT CONSULTING au titre des prestations réalisées.

VIOT CONSULTING n'a pas vocation à connaître la nature des données stockées par le Client, en ce sens VIOT CONSULTING décline toute responsabilité quant aux données pouvant être stockées, transférées ou échangées par l'intermédiaire du Service. Parallèlement, VIOT CONSULTING se réserve la faculté de vérifier la conformité de l'utilisation faite par le Client du Service et dans ce cadre de vérifier la nature des Données transférés, stockés ou échangés par le Client. Dans cette hypothèse, si des contenus inappropriés sont identifiés par VIOT CONSULTING, le Service du Client sera immédiatement suspendu et résilié de plein droit.

L'utilisation de l'application web par le Client se fait sous son entière responsabilité. VIOT CONSULTING garantit avoir pris toutes les précautions nécessaires à garantir la compatibilité de son application web avec les équipements et navigateurs internet courants du marché.

VIOT CONSULTING se réserve la possibilité de procéder à des opérations de maintenance sur l'infrastructure APPQUAL. Le Client reconnaît que le Service pourra être indisponible pendant toute la durée de cette opération de maintenance. VIOT CONSULTING s'efforcera dans la limite du possible de limiter la durée et les perturbations générées par ces opérations et notamment de les planifier dans la mesure du possible le week-end.

De même, VIOT CONSULTING se réserve la possibilité de prendre toute mesure de limitation susceptible de garantir la pérennité de l'Infrastructure, à titre non exhaustif : limitation de la bande passante, interruption de téléchargements montants ou descendants...

#### **ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT**

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Le Client s'engage à communiquer, lors de la création de son compte client et à chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires (si offre payante) exactes et mises à jour à VIOT CONSULTING.

Le Client est le responsable entier et exclusif des identifiants nécessaires à l'utilisation de son Service. VIOT CONSULTING dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des identifiants mis à la disposition du Client. La fourniture des identifiants est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des identifiants fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle de VIOT CONSULTING. En cas d'une demande de changement d'identifiant par le Client, VIOT CONSULTING se réserve la faculté de facturer ce service au temps passé sur cette opération.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par lui-même, les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni un identifiant. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte d'un identifiant précité.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des

tiers (droit à l'image, droit au respect de la vie privée...) et s'assure à ce titre que les données stockées par lui-même ou par les utilisateurs autorisés respectent ces dispositions.

Le Client demeure seul propriétaire des données et fichiers qu'il transfère et/ou stocke sur le Service.

Le Client s'interdit de transférer, stocker, copier, partager des données pour lesquelles il ne disposerait pas de l'ensemble des droits ou à défaut de l'autorisation des ayants droit.

Le Client assume l'entière responsabilité du partage des fichiers stockés sur son Service. Par ailleurs, il s'engage à ne pas partager les données stockées sur le Service dans le cadre d'une communication publique, en dehors de la sphère privée ou professionnelle. VIOT CONSULTING rappelle au Client que le Service n'a pas vocation à être utilisé pour de l'échange massif de fichiers et en ce sens VIOT CONSULTING se réserve la possibilité d'effectuer des mesures de contrôle pour vérifier la bonne utilisation du Service par le Client.

Le Client s'interdit d'utiliser de stocker et/ou partager de contenus de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, incitatifs à la haine raciale, négationnistes, révisionnistes, violents, obscènes, diffamatoires, zoophiles, pédopornographiques, pornographiques...

Le Client se porte fort du respect des engagements pris au titre des présentes par les utilisateurs auxquels il permet l'accès à ses bases.

Le Client s'engage à vérifier que les transferts de fichiers effectués par l'intermédiaire de l'application web sont effectivement réussis. VIOT CONSULTING décline toute responsabilité en cas d'échec lors de la procédure de transfert ou de téléchargement de fichiers à destination des bases du Client. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions requises pour vérifier qu'un fichier transféré est bien stocké sur le Service et qu'il n'est pas compromis ou altéré. De même, le Client reconnaît qu'il pourra être amené à transférer de nouveau un fichier dans l'hypothèse où son précédent aurait été interrompu.

VIOT CONSULTING rappelle au Client que l'utilisation du Service par l'intermédiaire de l'internet mobile peut faire l'objet d'une facturation par son opérateur téléphonique, ce qu'il appartient au Client de vérifier. VIOT CONSULTING décline toute responsabilité dans l'hypothèse où l'utilisation du Service par le Client entraînerait une facturation par un autre opérateur tiers au présent contrat.

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour VIOT CONSULTING de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels VIOT CONSULTING pourrait prétendre.

Le Client, pour tout contact avec VIOT CONSULTING, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

## ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

VIOT CONSULTING rappelle au Client que dans le cadre du Service, VIOT CONSULTING sera amenée à conserver un ensemble de données personnelles pour répondre à ses obligations réglementaires et judiciaires.

A ce titre, les informations telles que « nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphones, adresses IP de connexion » seront conservées par VIOT CONSULTING pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à douze mois à compter de l'expiration du Service.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. VIOT CONSULTING s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de VIOT CONSULTING peuvent y avoir accès.

Le Client reconnaît également que VIOT CONSULTING peut être amené à communiquer ses informations à la demande d'autorités administratives, réglementaires ou judiciaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Il peut exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant par courriel à l'adresse électronique : [cil@dominiqueviot.com](mailto:cil@dominiqueviot.com) ou encore par courrier postal à l'adresse :

VIOT CONSULTING 611 chemin des Debost 01140 Garnerans.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement VIOT CONSULTING, à l'adresse 611 chemin des Debost 01140 GARNERANS.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. VIOT CONSULTING s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de VIOT CONSULTING peuvent également y avoir accès.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable du respect par ses soins de l'ensemble des règles résultant des lois en vigueur et notamment la loi n°78-17 du 7 janvier 1978 transposant la Directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 et le Règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD). A cet égard, en qualité de responsable du traitement des données à caractère personnelle qu'il est amené à traiter dans le cadre de l'utilisation du Service, il s'engage à procéder, auprès de la CNIL, à toute démarche appropriée et à assurer l'information des personnes concernées.

## ARTICLE 7 : SECURITE ET CONFIDENTIALITE

VIOT CONSULTING s'engage à mettre en place toutes les mesures requises pour garantir la sécurité des données du Client.

VIOT CONSULTING a pris l'ensemble des mesures techniques nécessaires à la préservation de la confidentialité des données du Client. Les données stockées sur le Service sont strictement partitionnées de manière à ce qu'elles ne puissent être accessibles que par le Client et en aucun cas par un autre Client titulaire d'une offre APPQUAL.

VIOT CONSULTING s'engage à ne pas intervenir sur les données du Client en dehors de la faculté de dupliquer les contenus de l'espace de stockage au sein de l'infrastructure APPQUAL à la seule fin de garantir la redondance du Service en cas d'interruption éventuelle.

## ARTICLE 8 : ASSISTANCE TECHNIQUE

VIOT CONSULTING met à disposition du Client ayant souscrit à une offre payante un service d'assistance technique accessible par courriel à l'adresse [assistance@dominiqueviot.com](mailto:assistance@dominiqueviot.com).

VIOT CONSULTING s'engage à tout mettre en œuvre pour répondre dans un délai maximum de 24h du lundi au vendredi.

L'assistance technique ne doit pas décharger le Client de son obligation de former les utilisateurs.

## ARTICLE 9: EXECUTION, TARIF et PAIEMENT

### 9.1. Création du compte client

Pour toute commande de Service auprès de VIOT CONSULTING, le Client doit créer un compte client comprenant ses coordonnées exactes et mises à jour. Ce compte client est activé par l'envoi par VIOT CONSULTING d'un courriel adressé selon les coordonnées communiquées dans le compte client.

### 9.2 Exécution de la commande

La mise à disposition du service intervient après activation du compte client par VIOT CONSULTING et dans un délai maximal de 7 jours à compter du paiement effectif du bon de commande par le Client dans le cadre d'une offre payante.

Le paiement effectif est réalisé dès lors que les sommes correspondantes au Service sont créditées sur le compte de VIOT CONSULTING.

Passé ce délai et à défaut de mise à disposition du service par VIOT CONSULTING, le Client est en droit de demander l'annulation de la transaction et le remboursement des sommes déjà versées.

### 9.3. Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par VIOT CONSULTING concernant AppQual sont disponibles sur demande auprès de VIOT CONSULTING, à l'adresse suivante :

VIOT CONSULTING 611 chemin des Debost 01140 GARNERANS.

Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans le contrat d'abonnement ; ils s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euros.

VIOT CONSULTING se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les prestations fournies par VIOT CONSULTING sont payables à la commande. Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services APPQUAL. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par VIOT CONSULTING de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour VIOT CONSULTING d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse [support@dominiqueviot.com](mailto:support@dominiqueviot.com) dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par VIOT CONSULTING, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

#### **9.4. Paiement**

Le paiement s'effectue comptant par virement au moment de la conclusion du contrat ou de son renouvellement sur la base d'une facture établie par VIOT CONSULTING.

Le Client a la possibilité d'effectuer un règlement par chèque à condition qu'il émane d'un établissement bancaire situé sur le Territoire Français, par Mandat Cash, par Mandat Administratif ou par Mandat International.

Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé et à son délai d'exécution.

#### **9.5. Durée**

Pour les offres payantes, le Service est souscrit pour une durée minimum de six (6) mois.

Pour les offres gratuites, le Service est souscrit pour une durée indéterminée sous réserve que le Client se connecte régulièrement au Service. A défaut de connexion par le Client sur une durée prolongée, VIOT CONSULTING alertera le Client par courriel de la prochaine expiration de son Service sous trente (30) jours et l'invitera à se rendre sur son application pour réactiver son Service. A défaut de validation par le Client sous quinze (15) jours, le service sera provisoirement suspendu et définitivement supprimé au terme d'un nouveau délai de quinze (15) jours.



## **9.6. Renouvellement de service**

VIOT CONSULTING notifiera au Client par le biais de l'envoi d'une facture de renouvellement la prochaine échéance de son Service.

VIOT CONSULTING s'engage à effectuer, au minimum, deux rappels par courrier électronique avant l'expiration du service.

Au terme de la période initiale et à défaut de renouvellement par le Client dans le cadre d'une offre payante, les données sont effacées dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du Service.

Il appartient en conséquence au Client de prendre l'ensemble des mesures nécessaires pour assurer la récupération de ses données ou celles des utilisateurs autorisés notamment par l'intermédiaire des fonctionnalités d'exportation de données fournies avec l'application APPQUAL.

VIOT CONSULTING propose au Client de lui transmettre les données enregistrées sous forme de base de données ou de tableau moyennant l'achat d'une prestation au tarif indiqué sur le site VIOT CONSULTING.

De même dans le cadre d'une offre payante, tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par VIOT CONSULTING, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par VIOT CONSULTING de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant au minimum de 7 jours ouvrés de sorte que le chèque soit effectivement reçu par VIOT CONSULTING avant expiration du service.

<b>ARTICLE 10 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE</b>
--

**10.1.** Le contrat est résilié de plein droit à son échéance en cas de non-renouvellement.

**10.2.** Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente jours.

**10.3.** Le contrat est résilié de plein droit et sans préavis en cas de manquement par le Client à une obligation essentielle aux présentes.

**10.4.** Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client doit demander la résiliation du contrat par simple envoi postal à l'adresse VIOT CONSULTING 611 chemin des Debost 01140 Garnerans. Le Client ne pourra prétendre au remboursement par VIOT CONSULTING des sommes déjà versées.

**10.5.** Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

**10.6.** VIOT CONSULTING se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plate-forme d'hébergement d'AppQual. Dans la mesure du possible, VIOT CONSULTING informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, VIOT CONSULTING se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

#### ARTICLE 11 : **CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société VIOT CONSULTING, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par VIOT CONSULTING :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme aux présentes conditions générales ;

- si VIOT CONSULTING reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, dès lors que le caractère signalé apparaît comme illicite ou de nature à engager la responsabilité de VIOT CONSULTING;

#### ARTICLE 12 : **INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE**

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de VIOT CONSULTING toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

VIOT CONSULTING se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

#### ARTICLE 13 : **TOLERANCE**

Le fait que VIOT CONSULTING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par VIOT CONSULTING à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## ARTICLE 14 : DROIT DE RETRACTATION

Le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate du Service à compter de la validation de sa commande et avant l'expiration du délai légal de 7 jours. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-20-2 du code de la consommation, le Client ne dispose pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation tant lors de la première souscription du Service que lors des renouvellements ou nouvelle commande.

L'exercice du droit de rétractation est également exclu pour le Clients pour lequel la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation ne peut être retenue.

## ARTICLE 15 : MODIFICATION

Les parties conviennent que VIOT CONSULTING peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL <http://www.viotconsulting.fr/> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 10, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

VIOT Consulting améliore régulièrement l'application AppQual. Le client reconnaît accepter les modifications apportées et ne saurait se prévaloir des modifications pour résilier le contrat.

## ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GENERALES

### 16.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès de VIOT CONSULTING, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée.

Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

### 16.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site <http://www.viotconsulting.fr/>. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

#### **16.4 Communications**

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur de VIOT CONSULTING feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par VIOT CONSULTING pendant toute la période des relations contractuelles.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour VIOT CONSULTING : 611 chemin des Debost 01140 GARNERANS
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à VIOT CONSULTING

#### **ARTICLE 17 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la Consommation, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en référé ou sur requête. En cas de manquement aux obligations les deux parties conviennent de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement à l'amiable du litige.

#### **ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE**

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.